

COMMUNE DE CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL

ANNEXES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022

Le Budget 2022 a été voté le 09 avril 2022 par le Conseil Municipal.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

I – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

I-1 – DEPENSES GENERALES (Chapitre 011) : 4 040.00

Dépenses d'entretien du patrimoine communal : 3 240.00

Assurances : 95.00

Etudes et recherches : 200.00

Services bancaires : 5.00

DIVERS : 500.00

I-2 – DEPENSES DE PERSONNEL (chapitre 012) : 1 388.00

Participation aux frais de personnel communal : 1 388.00

I-3 – ATTENUATION DE PRODUITS (Chapitre 014) : 726.00

Reversement redevance Agence de l'eau N-1 : 726.00

I-4 – CHARGES DE GESTION COURANTE (Chapitre 65) : 50.00

Créances admises en non-valeur : 50.00

I-5 - CHARGES FINANCIERES : 4.00

Intérêts réglés à l'échéance : 192.00

Rattachement des ICNE : -188.00

I-6 - DEPENSES EXCEPTIONNELLES (Chapitre 67) : 1 050.00

Titres annulés sur exercices antérieurs : 50.00

Autres charges exceptionnelles – Contrôles SPANC : 1 000.00

022 – Dépenses imprévues : 165.00

I-7 – Virement à la section d'investissement (Autofinancement) : 104 000.00

II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

II-1 – Atténuation de charges : 0,00

II-2 – Produits des services et du patrimoine (Chapitre 70) : 6 520,00

Redevance assainissement collectif : 5 000.00

Redevance modernisation des réseaux agence de l'eau : 750.00

Redevances d'assainissement non collectif : 700.00

Autres prestations de service : 0.70

II-3 – Subvention d’exploitation (Chapitre 74) : 3 500.00

Participation du budget Communal : 3 500.00

II-4 – Produits de gestion courante (Chapitre 75) : 240.00

FCTVA dépenses de fonctionnement : 240.00

II-5 Recettes exceptionnelles (Chapitre 77) : 104 000.00

Subvention exceptionnelle pour projet assainissement St-Mathurin : 104 000.00

002 – RESULTATS POSITIF REPORTES : 4 043.30 €

LA SECTION D’INVESTISSEMENT :

III – DEPENSES D’INVESTISSEMENT :

III-1 Investissement mobiliers et immobiliers (Chapitre 21) : 240 000.00

Extension du réseau d’assainissement : 10 000.00

Construction station de traitement St-Mathurin : 230 000.00

III-2 – Emprunts et dettes assimilées : 3 387.00

Annuité emprunt : 3 387.00

020 – Dépenses imprévues : 1 279.37

IV -RECETTES D’INVESTISSEMENT :

IV-1 – Emprunt : 60 000.00

Construction station de traitement : 60 000.00

IV 2 – Dotations, fonds divers et réserves : 210.00

FCTVA sur investissement N-1 : 210.00

IV 3 - Virement de la section de fonctionnement (Autofinancement) : 104 000.00

001 -SOLDE D’EXECUTION POSITIF REPORTE : 73 675,35

V – GESTION DE LA DETTE

V-1 – Répartition de l’encours de la dette : 3 386.81

Emprunt à taux fixe : 3 386.81 (dernier paiement de cet emprunt)

Emprunt à taux variable : 0.00

V-2 – Montant du remboursement en capital de la dette : 3 386.81

V-3 – Remboursement des intérêts de la dette : 191.35